

Département
de l'Isère

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE PRIMARETTE**

L'an deux mille vingt trois, le 22 février à 20h30, le Conseil Municipal de la commune de Primarette, régulièrement convoqué, s'est réuni sous la présidence de Monsieur Serge MERCIER, Maire.

Nombre de conseillers : 12
 Nombre de présents : 12

Étaient présents : MERCIER Serge, FAVRE-PETIT-MERMET Patricia, GAS Marcel, ROSTAING Jean-Pierre, CICORELLA Sébastien, ROMATIF Julien, HUMBERT Régis, MONIN Florence, FANJAT Pierre, POURCHERE Jean-Daniel, GENTIL Dominique, GUERRERO Elisabeth

Date de la convocation : 17 février 2023

Secrétaire de séance : FAVRE-PETIT-MERMET Patricia,

Objet de la délibération : Approbation du compte de gestion 2022

Le Conseil Municipal examine le compte de gestion communal 2022, présenté, au nom de la commission finances, par Monsieur GAS Marcel, 2^{ème} adjoint, qui s'établit ainsi :

	SECTION D'INVESTISSEMENT	SECTION DE FONCTIONNEMENT	TOTAL DES SECTIONS
RECETTES			
Prévisions budgétaires totales	1 061 703.91 €	626 485.29 €	1 688 189.20 €
Titres de recettes émis	900 743.61 €	553 666.95 €	1 454 410.56 €
Réductions de titres		40.00 €	40.00 €
Recettes nettes	900 743.61 €	553 626.95 €	1 454 370.56 €
DÉPENSES			
Autorisations budgétaires totales	1 061 703.91 €	626 485.29 €	1 688 189.20 €
Mandats émis	767.447.45 €	457 312.48 €	1 224 759.93 €
Annulations de mandats	890.00 €	12 979.70 €	13 869.70 €
Dépenses nettes	766 557.45 €	444 332.78 €	1 210 890.23 €
RÉSULTAT DE L'EXERCICE			
Excédent	134 186.16 €	109 294.17 €	243.480.33 €
Déficit			

Envoyé en préfecture le 06/03/2023

Reçu en préfecture le 06/03/2023

Affiché le

ID : 038-213803240-20230222-2023_004-DE

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L1612-12 et L2121-31,

Vu le compte de gestion de la commune pour l'exercice 2022, présenté par le receveur municipal,

Le Conseil municipal de la commune de Primarette, après avoir entendu le compte de gestion de l'exercice 2022, présenté, au nom de la commission finances, par Monsieur GAS Marcel, 2^{ème} adjoint, et après en avoir délibéré,

Approuve le compte de gestion de l'année 2022, par 12 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention.

Ainsi fait et délibéré ce jour, le 22 février 2023

Le Maire,
Serge MERCIER

